Publié par le Centre International
de Référence pour les droits de l'enfant
privé de famille

Bulletin mensuel

N° 180
Mars-Avril 2014

EDITORIAL

Pères biologiques, pères adoptifs: plus visibles que par le passé ?

Que l'on se tourne du côté des pères biologiques ou des pères adoptifs, la place qui est accordée à chacun d'entre eux tout au long du processus d'adoption et au-delà questionne encore. Longtemps invisibles, les pères biologiques n'ont commencé à exister dans le système d'adoption que bien après que l'on ait intégré les mères biologiques dans le désormais célèbre triangle adoptif. Pendant de nombreuses années en effet, toute l'attention était portée sur la construction de la famille adoptive, ne laissant que peu, voire pas, de place au passé de l'enfant. S'il a fallu du temps pour s'intéresser au vécu des mères biologiques, le sort des pères en a demandé encore plus, comme le souligne Gary Clapton (voir p.5).

Longue absence du point de vue des pères

Les articles présentés ci-après (voir p. 5, 7et 9) se rejoignent tous sur au moins un point: ce n'est toujours que dans un second temps que l'on se rappelle qu'un enfant nait d'une mère et d'un père, et que ce dernier a le droit d'être entendu, compris et accompagné lors du processus de prise en charge de l'enfant. Pourquoi avoir si longtemps ignoré ce point de vue, certes différent de celui de la mère, mais néanmoins essentiel ? Cela viendrait-il du fait que dès la naissance d'un enfant, père et mère ne seraient pas sur un pied d'égalité ? S'il est possible d'avoir des certitudes quant à la mère biologique d'un enfant, des doutes peuvent émerger autour du père: a-t-il été mis au courant de l'existence de l'enfant par la mère ? A-t-il fait /ou pu faire le choix d'être présent aux côtés de la mère ? S'il n'a pas effectué en temps voulu les démarches de déclaration de paternité, sera-t-il absent à jamais de la vie de son enfant ? La non inscription du père sur l'acte de naissance de l'enfant ne compromet-elle pas la possibilité pour l'enfant de retrouver son père dans le futur ? L'établissement de la paternité est donc dès la naissance plus aléatoire et soumise à divers facteurs, parfois indépendants de la volonté du père. La persistance, dans de nombreuses cultures et sociétés, d'une conception qui veuille que la mère soit la première responsable de l'éducation et du bien-être des enfants, joue un rôle non négligeable dans la place que l'on laisse aux pères. Ces perceptions influencent, consciemment ou inconsciemment, les professionnels aux prises avec les questions d'adoption et de protection de l'enfance. A l'inverse, en cas de naissance hors mariage, la loi norvégienne par exemple exige des services sociaux d'entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement de l'identité du père dans tous les cas (Children Act, 1981).

Vers un changement ?

Pourtant, une évolution est notable. Si l'on en croit les témoignages transmis dans ce bulletin, des réflexions et des actions ont et sont petit à petit lancées en faveur des pères: des pères biologiques, à qui la parole a enfin été donnée à travers diverses études s'intéressant à leur point de vue et à l'impact que la séparation et l'adoption ont pu avoir dans leur vie et celle de

l'enfant (voir p.5); des pères adolescents, longtemps invisibles qui ont fait l'objet d'un programme spécifique développé au Pérou (voir p.7); et des pères adoptifs, qui pour certains font appel à la mise en place de nouvelles formes de soutien pour l'exercice de leur paternité adoptive (voir p.9). Accorder une place aux pères requiert également un changement de perception chez certains professionnels qui ne pourra s'effectuer qu'avec le développement d'une littérature abordant cette thématique, ainsi que de matériel de formation dont des exemples vous sont transmis dans notre annexe documentation (jointe au bulletin).

Mieux comprendre le vécu des pères, promouvoir la prise en considération de leur rôle et de leurs besoins demeure encore un défi. Le SSI/CIR ouvre son bulletin à vos réactions et à vos expériences sur cette question dont la visibilité mérite encore d'être accrue.

L'équipe du SSI/CIR
Mars-avril 2014

32 Quai du Seujet ■ 1201 Genève ■ Suisse
irc-cir@iss-ssi.org ■ www.iss-ssi.org